

# CHEMAUDIN

## INFOS

**Congés de fin d'année : veuillez prendre note des horaires du secrétariat de mairie : fermeture du vendredi 25 décembre au lundi 4 janvier au matin.**

**En cas d'urgence contacter le Maire.**

L'équipe municipale, comme le personnel communal et le personnel d'animation des Francas vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Vœux du maire : le mardi 5 janvier, 19h salle communale.

### Sommaire

Les 24h de Beaune : bilan d'un moment fort.	Page 2
Les Dossiers communaux : les outils de communication.	Page 3
Recensement de la population de 2010.	Page 4
Compte rendu du Conseil Municipal du 1 <sup>er</sup> Septembre 2009.	Pages 5-6-7
Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Octobre 2009.	Pages 8-9
Compte rendu du Conseil Municipal du 3 Novembre 2009.	Page 10
Information distribution de l'eau	Page 10
Coup de Gueule. Permanence du P.L.I.E.	Page 11
Ordures ménagères : des bacs à puce	Pages 12 à 17
Procès Verbal du Conseil d'école de 23 Octobre 2009.	Pages 18-20

## LES 24H DE BEAUNE : BILAN D'UN MOMENT FORT

Un premier article paru en juillet vous avait informé du challenge réalisé par 8 jeunes coureurs soutenus par 4 jeunes filles lors de la course cycliste des 24 h de Beaune du début juin.

Trois mois plus tard, la commune a pu enfin remercier les participants et leurs soutiens. Ce moment convivial passé à la salle Malplanche marquait à la fois la reconnaissance de la collectivité pour l'aide apportée par beaucoup mais mettait également en évidence la fierté que parents, éducateurs, élus, employés municipaux des services techniques et citoyens ont pu éprouver pour le comportement des jeunes qui ont participé à ce beau défi, commencé plusieurs mois avant par un gros travail préparatoire. Soulignons donc la réussite de ce groupe de jeunes capable de conduire un projet demandant du temps, de la patience, de l'effort et de l'organisation, et atteignant un très bon niveau de satisfaction.

Un montage vidéo insistait sur les moments forts ; ce week-end de juin a dû leur paraître bien long car tous les éléments naturels étaient contre eux : pluie, vent, fraîcheur anormale pour la saison...mais ils ont tenu bons. Ce travail d'équipe a été entrepris dès Noël 2008 avec des actions de ventes : confection de crêpes chez Gifi, tenus de buvette lors de manifestations communale ou du Centre Socio-Culturel, conception et vente de calendriers... Cependant sans l'animateur jeune des Francas, aidé par des citoyens, des parents ou des élus, rien n'aurait été possible : Florian a su accompagner, motiver, et aider les 10 jeunes du village, renforcés par 2 camarades de Torpes. Beaucoup de temps fût passé sur ce dossier et une grande partie du travail administratif et logistique a été accompli par l'animateur qui a encore une fois montré toute ses qualités.

Sans vélo tandem cédé par l'association sportive culturelle des Centres de Bregille et par le Centre Régional d'Enseignement et d'éducation spécialisé pour déficient visuel, il n'y aurait pas eu de participation. En remerciement de cette mise à disposition, la commune leur a versé une subvention.

Le budget de cette opération s'élève à un peu moins de 2 500 € : le financement a été apporté par Jeunesse et Sport, et indirectement la C.A.F., par les recettes apportées par les jeunes lors de leurs actions citées plus haut, et grâce à quatre entreprises qui ont cru en ce projet et que nous remercions. La commune a complété le dispositif dans le cadre de son C.C.A.S. En effet, les actions jeunes sont rattachées à l'animation sociale et nous disposons d'un budget permettant de financer les actions et la partie du salaire de l'animateur jeune, partagé avec les communes de Torpes et Montferrand-le-Château (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009).

La commune continuera à soutenir toute action, permettant la conduite d'un projet d'équipe de jeunes et visant l'épanouissement de sa jeune population.

Fort de l'expérience acquise, le défi des 24h est à nouveau lancé pour 2010 avec d'autres jeunes venant renforcer le noyau d'anciens. La vente du calendrier est l'une des opérations préparatoires : réserver leur un bon accueil.

J-Y Renou  
Vice-Président CA C.C.A.S.

## LES DOSSIERS COMMUNAUX : LES OUTILS DE COMMUNICATION

Quelques-uns d'entre vous se sont étonnés, à juste raison, de la baisse de la fréquence de parution du bulletin d'informations municipales. Voilà une bonne occasion de choisir le thème de la communication en sujet éditorial.

Une réflexion est en effet en cours sur nos modes et moyens de communication : comment être efficace, réactif, plus attractif et plus économe ?

1/ Dans un premier temps, dès mars 2009, l'équipe a choisi de modifier en profondeur le site internet communal, réalisé en octobre 2001 et qui peu évolué depuis : même s'il contenait beaucoup d'informations, en particulier les bulletins en téléchargement et les comptes-rendus des conseils municipaux, il fallait passer de l'amateurisme à une approche complètement professionnelle, dans la forme (graphisme et photos) et le fond (du « langage » html au php) et permettre aux services municipaux comme aux associations de gérer eux-même leur partie, en modifiant les informations quasiment en temps réel, sans dépendre d'un administrateur qui n'avait plus le temps ni la passion ou la compétence de le faire à leur place. Au cours des années, nous utiliserons au mieux les possibilités d'évolution du site (couleurs, nature des polices de caractères, le bandeau de photos...).

Le nouveau site, qui conserve évidemment l'adresse [www.chemaudin.fr](http://www.chemaudin.fr), sera en service dès la fin de l'année. Nous vous engageons à le consulter et à nous faire part de vos remarques.

Remercions la société Aménothès qui a conçu un site moderne qui donne de notre village une image de lieu de vie apaisée et calme, propice à l'épanouissement de chacun, tout en montrant son attractivité et son dynamisme.

2/ Nous avons conservé pour 2010 l'élaboration de l'agenda, distribué en début d'année, malgré des livraisons souvent trop tardives. Ce moyen d'information vous apparaît utile et donne une image de dynamisme de notre territoire. De même, le panneau plan installé devant la mairie sera réactualisé. C'est la société Média Diffusion Conseil qui garde le contrat pour ces deux supports.

3/ Reste les supports «papier». Rappelons que le Centre Socio-Culturel dispose d'un journal diffusé depuis 2002 à 10 numéros par an. Ce bulletin, dont la jaquette a déjà changé continuera à évoluer. La C.A.F. insiste pour que le centre dispose de son propre moyen de communication indépendant de celui de la mairie. Ce support sera conservé tout en subissant quelques modifications.

Lors des manifestations importantes ou pour les événements de la vie du village, une diffusion de petites plaquettes est très souvent faites, soit directement dans les boîtes aux lettres, soit par l'intermédiaire des enfants scolarisés. Et bien évidemment l'affichage externe est utilisé. A ce titre la commune a acheté plusieurs panneaux d'affichages extérieurs en remplacement ou en complément. Leur livraison est imminente et leur mise en place sera faite rapidement.

Quant au bulletin municipal, « Chemaudin'info », des hypothèses d'évolution seront examinées dès janvier. Comment mieux rendre compte de la vie municipale ? Ne vaut-il mieux pas faire une rubrique « état des dossiers municipaux en cours » ? Changer sa présentation en demandant à un imprimeur d'en réaliser la production en utilisant un papier recyclé ? Réfléchir à la fréquence de publication alors que l'Internet est désormais bien présent chez nos concitoyens ?

L'amélioration de notre communication passe à la fois par une régénération des outils mais également par un débat d'équipe et un état des lieux.

Jean-Yves Renou  
Adjoint au Maire

# Recensement de la population

## Enquête de recensement de 2010



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

**Cette année, vous allez être recensé(e).**

Le recensement se déroulera du **21 janvier au 20 février 2010**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population. Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2013.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'INSEE.

imprimé n°40

Etaient présents : Gilbert Gavignet, François Dodane, Jean-Yves Renou, Marie-Pascale Brientini, Annie Chiboub, Aurore Henriot, Sabrina Baillard, Bruno Costantini, Philippe Fagot, Pierre-Yves Legoff, Charles Hardy, Henri Vernerey, Samuel Dromard, Jean-Pascal Betoulle,.

Procuration : Daniel Vannier à François Dodane.

Secrétaire de séance : Sabrina Baillard.

**ORDRE DU JOUR**

- Travaux D11
- Prix acquisition de terrain
- Devis Val de l'Ognon
- Convention avec le département pour délégation de Maîtrise d'Ouvrage
- D216 : Appel à Maîtrise d'œuvre pour aménagement et convention avec le STA
  - Aménagement emploi du temps personnel
  - Contrat d'apprentissage et demande de stage
    - Modification budgétaire
    - Projet Vorplay
    - Devis modification PLU
  - Rapports de commissions
  - Questions diverses

**1. Travaux D11.**

Les travaux ont débuté cette semaine avec la rue de la Nouvelle barrée pour une semaine ; elle sera de nouveau barrée courant Novembre pour 3 semaines à confirmer.

Le ramassage scolaire se fait Place de la Mare et chemin de Longeaise pendant cette période.

Une nouvelle acquisition de terrain doit se faire pour réaliser les travaux ; une proposition de prix a été faite en fonction du classement des terrains au PLU :

- Parcelle Locatelli 33m<sup>2</sup> à 50,00 € le m<sup>2</sup> (zone U)

- Parcelle Maréchaux 38m<sup>2</sup> à 50,00 € le m<sup>2</sup> (zone U)

- Parcelle Huguet/Sylvant 58m<sup>2</sup> à 20,00 € le m<sup>2</sup> (zone AU2)

Une indemnité de perte de récolte de 85,00 € sera versée pour les exploitants possédant des terrains cultivés.

Une extension de la conduite d'eau de la rue de la Nouvelle à la future ZAC doit être réalisée et le Val de l'Ognon propose un devis de 12052.67 € HT.

Une P.V.R. (Participation aux Voiries et Réseaux) sera appliquée au moment du dépôt de permis de construire ou permis d'aménager.

Vote pour à l'unanimité du conseil.

**2. D216 : Appel à Maîtrise d'œuvre pour aménagement et convention avec le STA**

Nous rencontrons des problèmes de chaussées et de sécurité sur la départementale 216 venant de la zone industrielle. Mr le Maire a alerté notre conseiller général, Gérard Galliot, espérant que le département répondrait favorablement à notre demande. Il s'avère que la priorité du département n'est plus les infrastructures et que nous devons proposer un projet d'aménagement pour espérer une participation du département.

Le Conseil Municipal propose de lancer une étude pour l'aménagement de la voirie ainsi que les accotements.

Vote pour à l'unanimité.

**3. Aménagement emploi du temps personnel.**

Suite à la demande de Mme Hyenne pour la baisse de son temps de travail (de 32h à 16h), la municipalité va créer 2 postes de 16h chacun pour effectuer le travail d'ATSEM + ménage à l'école soit :

- 1 poste de 16h pour Mme Hyenne,
- 1 poste de 16h à pourvoir

#### **4. Contrat d'apprentissage et demande de stage**

Une personne du CFPPA de Châteaufarine a demandé à pratiquer un stage au sein de notre commune pour une durée de 12 semaines réparties sur l'année scolaire.

Le maître de stage sera Yannick Colmagne.

Vote pour à l'unanimité, si le profil du stagiaire correspond.

#### **5. Modification budgétaire**

Suite au décès de Nicolas Stehly, la commune doit prendre une décision pour la collecte des ordures ménagères des lieux publics de la municipalité.

Le contrat qui était avec l'entreprise Stehly s'élevait à 1108.00 €.

Une consultation a été faite avec les résultats suivants :

- CAGB 5317.00€
- SITA Centre Est 7200.00€ + location des bacs

Vu l'urgence du dossier et l'accumulation des ordures, le conseil vote à l'unanimité la proposition de la C.A.G.B. pour une durée d'un an.

Merci à l'entreprise Nicolas STEHLY pour la prestation faite à la commune, prix défiant toute concurrence.

Le ramassage par la C.A.G.B. entraîne la modification budgétaire suivante :

Budget commune

- compte 7381 + 1800 €
- compte 611 + 1800 €

La commune a reçu un rappel pour une facture de la CAGB d'un montant de 13196,19 € datant de 2005.

Aucun titre n'a été émis à cette période. Le Maire propose la modification budgétaire suivante si la CAGB fournit une facture. La commune ne souhaite pas passer pour « un mauvais payeur ».

Budget commune :

- Compte 023 - 13 196,19 €
- Compte 611 + 13 196,19 €
- Compte 021 - 13 196,19 €
- Compte 1641 + 13 196,19 €

A condition de recevoir de la C.A.G.B., le titre correspondant au 3<sup>o</sup> trimestre 2005.

#### **6. Projet Vorplay**

Un bref historique du dossier est fait par Mr le Maire pour aboutir sur la dernière proposition du projet qui est composé de 8 Pass Fonciers, une structure petite enfance et un aménagement intergénérationnel autour d'espaces verts et de voiries aménagées.

Cette dernière proposition divise par 3 le projet initial du permis de lotir prévu en 1996.

A ce jour, une procédure est en cours entre l'association des habitants du lotissement des Laves et la mairie par rapport au passage des engins de travaux ainsi que les riverains de ce nouveau projet.

La mairie a demandé un devis pour dévier l'accès chantier pendant la période de travaux par le chemin Maître Nicolas : 50 000€ d'aménagement temporaire et acquisition de terrain pour déplacer le problème vers une autre partie du village où les riverains ne tarderont pas à se manifester. La solution n'est pas retenue.

Débat avec les habitants des Laves et le conseil municipal.

Mr le Maire demande l'avis et la position du conseil sur ce dossier ; Mr le Maire souligne le fait que le permis d'aménager sera accepté seulement si la sécurité du chantier est prise en compte dans le cahier des charges du projet.

La délibération du conseil municipal porte sur les points suivants :

- Déposer un permis d'aménager respectant le plan de masse choisi : variante 2 de juin 2009
  - Lancer les opérations de VRD après arrêté du P.A
  - Décide de confier dans un premier temps la réalisation de 8 maisons Pass Foncier à Moïse.
  - Le prix de cession de cette parcelle pass foncier ne sera pas inférieur à 100 €/m<sup>2</sup>.
  - S'engage à sécuriser la rue des Laves pendant la réalisation des travaux et après.
- 1 abstention, 14 pour.

## 7. Devis modification PLU

Proposition du Cabinet JAMEY qui a déjà travaillé sur le PLU : 4 700 € HT.

## 8. Rapports de commissions

- Ginko / Tramway

- Commission bâtiment : des travaux ont été effectués dans la salle communale pour changer les fenêtres comme réalisés précédemment dans la micro-crèche.

Les peintures se feront prochainement.

- Commission voirie / assainissement : demande éventuelle de subvention pour réaliser des travaux d'assainissement au pont des Cavottes pour un montant de 2163.72 € ht.

Chemin de Quesotte : projet en cours avec élargissement de la voirie à confirmer.

Chemin de la Combe : projet en cours.

- Commission scolaire : la rentrée scolaire se fait cette semaine avec 5 classes en primaire et 2 en maternelle ; la direction sera assurée par Mme Daspét pour le primaire et Mr Courtot pour la maternelle.

La commission souhaite rencontrer les directeurs en début d'année scolaire.

L'association PASTELS organise le vide grenier le 20/09/09.

Remerciements de la municipalité à l'équipe jeune qui a participé au mois de juin au 24h de Beaune.

- Commission journal : un certain nombre de journaux municipaux sont retrouvés dans les poubelles des cidex. La commission envisage une réflexion sur la distribution mais également sur la publication. Un questionnaire pourrait être remis aux habitants pour connaître leur avis sur le mode de distribution souhaité.

## 9. Questions diverses.

La municipalité doit choisir son commissaire enquêteur pour la procédure de l'enquête publique concernant la récupération de la voirie

au lotissement des Laves et Impasse de la Nouvelle. Cette enquête se fera sur une durée d'un mois à compter du 03/10/2009.

Demande de subvention pour la réalisation de 2 Pass fonciers sur la commune :

- 1 demande de 500, € pour Mme Monnot,

- 1 demande de 250 € pour Mme Gavignet.

Vote pour à l'unanimité.

Demande de Mr Saugeon Daniel pour un emplacement ambulancier de vente de pizza.

1 vote pour, 14 contre.

Une nouvelle présentation de projet pour le dossier intergénérationnel est demandée par Mr Vincent Muller de Pierre et Territoire.

Le conseil prend acte et programmera une entrevue dans les prochains jours.

Courrier de Mr Henriot Gildas, habitant de la commune au lotissement des Chauvières, concernant les nuisances sonores de l'angelus sonné le matin à 6h et demandant de changer l'horaire. Le Conseil prend acte mais ne peut répondre à une demande individuelle ; une réponse sera adressée au demandeur avec un avis défavorable à l'unanimité du conseil municipal.

Demande de subvention de l'association «Ecoule JALMAV », association d'aide aux personnes en fin de vie. Le conseil propose de verser 100.00 €.

Vote pour à l'unanimité.

Permis de lotir « Les Loutres » : Mr le Maire demande à ce qu'une autre personne que lui soit désignée par le conseil municipal pour la signature du permis d'aménager car il est concerné personnellement dans ce projet.

Le conseil propose François Dodane,

1 abstention, 14 pour.

La municipalité doit revoir l'accessibilité des lieux publics de la commune aux personnes handicapées. Voir avec la CAGB.

Séance levée à 00h00.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2009

Étaient présents : Gilbert Gavignet, François Dodane, Jean-Yves Renou, Marie-Pascale Brientini, Annie Chiboub, Aurore Henriot, Daniel Vannier, Samuel Dromard, Philippe Fagot, Pierre-Yves Legoff, Charles Hardy, Henri Vernerey.

Procurations : Bruno Costantini à Gilbert Gavignet, Sabrina Baillard à Marie-Pascale Brientini, Jean-Pascal Betoulle à Samuel Dromard.

Secrétaire de séance : Daniel Vannier

### Ordre du jour :

- Emprunt giratoire D11
- Entretien terrain tennis
- Diagnostic accessibilité
  - Antenne Orange
- Rapports de commissions
  - Questions diverses

En préambule, M. le Maire fait part :

- des remerciements du club du 3ème âge pour la rénovation de la salle communale et de Mme Galliot Jeanne pour le prêt à titre gratuit.
- des travaux réalisés dans cette salle.

### 1-Emprunt giratoire D 11

Montant demandé 500 000 €

Propositions des organismes contactés

- Dexia 400 000€ sur 20 ans taux 4,55 %.
- Crédit Mutuel 500 000 € sur 20 ans taux de 4,45 %.
- Banque Populaire 500 000€ sur 20 ans taux fixe 4,2% ou variable.

M. le Maire présente les différences des tableaux avec les différentes solutions et hypothèses entre taux fixe et taux variable et les modes de remboursement. La commission finance propose de retenir un taux variable

Le Maire remet en cause la décision de la commission

2 votes sont proposés :

- 1) taux fixe ou variable
- 2) remboursement trimestriel, semestriel ou annuel

Se prononcent :

- pour le taux variable : 4 pour
- pour un taux fixe : 9 pour
- abstentions : 2

Mode de remboursement : trimestriel 13 pour et 2 abstentions

Après débat il est donc retenu la Banque Populaire avec une préférence pour le remboursement trimestriel qui diminue le taux du prêt à 4,14 %.

### 2/ Diagnostic accessibilité.

Mme Brientini présente de contenu de la loi n° 2005-102 qui a pour objet de rendre les voiries, espaces publics et Etablissements Recevant du Public accessibles aux personnes handicapées.

A retenir les échéances suivantes :

- 21/12/2009 : état des lieux et programmes d'action voirie et aménagements des espaces publics
- 01/01/2011 : diagnostic des ERP des catégories 1 à 4
- 01/01/2015 : travaux dans les ERP

Pour les E.R.P. de 5<sup>ème</sup> catégorie, il n'est pas imposé de diagnostic, mais les travaux sont à réaliser pour 2015.

Un exposé est présenté ainsi que différentes propositions et devis par CAGB, Socotec.

Après débat la proposition CAGB est retenue pour un montant de 1,14€/habitant.

### 3/ Entretien terrain de tennis.

Ce terrain qui a 25 ans a été rénové en 2002, mais son état est à nouveau dégradé.

Pour l'ensemble des membres, il est clair que des travaux sont nécessaires et l'assurance en sera donnée aux responsables du club.

Pour autant il est impératif avant de retenir une solution de tenir compte du déplacement de ce terrain sur la future zone de loisirs dont l'aménagement et le planning ne sont pas définis.

M. le Maire propose au CM de contacter des spécialistes afin qu'ils proposent un plan d'aménagement de cette zone bien que la commune n'ai pas la totalité de la maîtrise foncière. Le CM vote à l'unanimité pour cette solution.

En ce qui concerne les travaux, 2 solutions sont proposées, soit une rénovation, soit une régénération.

COTENNIS : Pas de rénovation. Régénération 38 882 €

France réalisation : rénovation 4774 €. Régénération 25 040 €

Des subventions étant envisageables pour une rénovation et dans l'attente d'un 3<sup>ème</sup> devis, le conseil municipal décide de reporter sa décision à un prochain conseil.

#### **4/ Antenne Orange.**

Pour faire suite à la délibération du 5 mai 2009, qui acceptait l'implantation d'une antenne ORANGE, le conseil municipal accepte son installation sur une partie de la parcelle AH 10.

Il décide d'accepter, en accord avec Mr Cusenier, gérant de la SCI JMPC, d'inscrire dans l'acte de vente entre la commune de Chemaudin et J.M.P.C. une promesse de revente d'une parcelle d'environ 485 m<sup>2</sup> au prix de 16 € HT/m<sup>2</sup>, au profit de la commune.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Ce projet est voté à la majorité de 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

#### **5- Rapports de commissions.**

##### **Voirie :**

Appel à Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la D 216 auprès de 5 cabinets. Les réponses doivent parvenir pour le 23/10

Travaux chemin de la combe, du Menuey et Quesotte : l'entreprise BEJ viendra présenter les projets lors d'une réunion de groupe fixée au lundi 19/10 à 20 heures

##### **Bois :**

La nouvelle réglementation au niveau de l'affouage a été appliquée sans problème.

Affouage 2010 : les inscriptions seront closes le 13/11.

La vente de 2 parcelles bois sur pied est prévue à l'automne prochain.

Des déchets verts (lauriers) ont été déposés dans la parcelle n° 2.

##### **Scolaire :**

Les élections de parents d'élèves auront lieu le 16/10.

##### **Animation :**

Point sur l'accueil des nouveaux arrivants.

Le 12/06/2010 sera organisée une nuit blanche avec activités ludiques et sportives, repas pique-nique et bal.

#### **Questions diverses.**

Un pot de remerciement pour les différents acteurs et sponsors de la compétition à Beaune à laquelle 12 jeunes de la commune ont participé. Accord pour le versement de 155 € à l'association de Bregille qui a fourni du matériel.

Le règlement intérieur de la micro crèche a été complété en précisant que les parents n'ont pas accès aux pièces : change et dortoir.

Demande des anciens combattants pour le prêt de la salle Malplanche le 25/04/2010 (salle communale occupée) et la prise en charge du vin d'honneur pour leur Assemblée Générale.

Rond point D 11 : montant des travaux : 967 000 € TTC dont 153 000 € de subvention. Besoin de financement de 814 000 €. 770 000 € sont inscrits au Budget Prévisionnel. Une part assainissement sera réglée par le budget assainissement. Attendre avant de prévoir une modification budgétaire.

Lecture de la réponse donnée à M. Henriot concernant la sonnerie de l'angélus

Lecture du courrier de M. Dromard concernant la vitesse excessive de certains automobilistes dans la rue du Château d'eau. Un courrier de rappel sera adressé aux intéressés

Désignation d'un coordonnateur pour les 3 agents recenseurs qui opéreront en janvier prochain. M. Dodane se porte volontaire.

En fin de séance, la parole est demandée par des habitants des Laves pour connaître les décisions prises pour le projet de Vorplay. Le Maire fait connaître aux résidents qu'il n'y a pas eu de nouveaux échanges avec le Conseil Municipal depuis la dernière entrevue du 17 septembre avec Mr Roland et Mr Piellard par manque de disponibilité et par manque d'informations précises sur les questions posées. Le Maire confirme l'avancement du projet en conformité avec la délibération du conseil municipal du 2 septembre votée à l'unanimité moins 1 voix.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2009

Présents : Gilbert Gavignet, François Dodane, Jean-Yves Renou, Marie-Pascale Brientini, , Sabrina Baillard Annie Chiboub, Henry Vernerey Charles Hardy, Samuel Dromard, Bruno Costantini, Philippe Fagot.

Procurations : Daniel Vannier à François Dodane, Jean-Pascal Betoulle à Gilbert Gavignet, Aurore Henriot à Annie Chiboub.

Absent : Pierre-Yves Le Goff.

Secrétaire de séance : Bruno Costantini.

En préambule, M. le Maire tient à rappeler aux citoyens et aux élus de la commune de Chemaudin que la voirie n'est pas la seule compétence faisant l'objet des préoccupations du Conseil Municipal même si les dernières opérations peuvent laisser supposer le contraire. Le scolaire, périscolaire et habitat ne seront pas en reste.

- Présentation des travaux de voirie en cours, pour un montant total de 639.469 € TTC (estimation). Un arbitrage des diverses opérations aura lieu courant décembre, après réunion de la commission finances. Cependant, la priorité est donnée à l'opération « chemin de QUESOTTE » suite aux engagements pris par le conseil (204.000 € TTC) ainsi que du « chemin de CHAMPRICHARD », opération liée aux travaux en cours sur la D11 (43.000 € TTC).

- Proposition de signature d'une convention avec la carrière « Jeannin » pour l'implantation d'une base vie de 6000 m2 selon les prescriptions de la mairie.

- Maitrise d'œuvre « D 216 » : la CAO propose de retenir la candidature du bureau d'étude BEJ, sous réserve du maintien des conditions initiales du marché, et ce, quel que soit le montant des travaux.

- Délibération sur la tarification de la scolarisation

### - Questions diverses :

Délibération sur le bois

Proposition de réfection des locaux par les employés communaux

Délibération pour entretien des chaises

Délibération pour mise en œuvre signalétique de la zone industrielle

M. Renou informe le conseil que le calendrier 2010 de l'Espace Jeunes est finalisé.

Délibération pour acquisition de panneaux d'affichage

M. Renou informe le conseil que le nouveau site internet de la commune sera mis en service dès janvier 2010.

Délibération au sujet de la rue de la combe

La séance est levée à 22h12

### INFORMATION TRES IMPORTANTE.

Afin d'améliorer la pression dans la partie haute du village, et plus généralement pour améliorer la qualité de la distribution de l'eau du secteur, le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon envisage de **modifier la pression sur la commune et de l'augmenter de 3 à 4 bars.**

**Cette modification impliquera pour les habitations non équipée de réducteur de pression individuel de s'équiper.**

## COUP DE GUEULE.

Dimanche 15 novembre, j'ai ramassé des débris d'une bouteille de whisky cassée sur le parking de l'école D.Arnoux.

Contrairement à ce que vous pourriez croire, ce n'est pas après les « jeunes » que je suis en colère (même si une part de mon courroux pourrait leur être destinée) ; Non, si je pousse ce coup de gueule, c'est parce que cela fait au-moins 4 semaines que ces morceaux de verre sont là (c'est mon trajet pour aller au pain à pied !). 4 semaines et personne pour se baisser et ramasser ces morceaux de verre dangereux dans un endroit où passent des enfants.

Il n'est pas question de s'en prendre particulièrement à telle ou telle catégorie de personnel dont ce serait le travail, mais à tout adulte qui passe là, qui voit et qui ne se sent pas concerné.

Avant de râler après les jeunes qui font çà ou qui font ça, il faut bien se dire que ces jeunes sont le reflet de la société dans laquelle ils vivent. Et tant que les citoyens adultes ne se sentent pas concernés par des tessons de bouteilles qui traînent dans un espace collectif, il y aura toujours plus de bouteilles cassées.

A défaut de pouvoir intervenir avant, effacer rapidement les traces des excès (regrettables de certains), c'est une façon de leur montrer que des limites sont dépassées.

Christian Leperlier

## TROUVER DU TRAVAIL

Le **service du Plan Local d'Insertion par l'Emploi** assure une permanence tous les derniers mardi de chaque mois. Son objectif est de rencontrer **sur rendez-vous**, les personnes en recherche de travail domiciliées sur la commune.

Si vous recevez un courrier d'invitation, alors mettez vos chances de votre côté en rencontrant des personnes venues à votre rencontre pour vous aider.

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Grand Besançon prépare pour le 1er juillet 2010 l'harmonisation du service de collecte.

C'est dans ce cadre que le Grand Besançon organise l'opération « **Un bac à puce pour tous** », une opération destinée à :

- généraliser la collecte avec des bacs homologués du Grand Besançon
- **et** à équiper les bacs à ordures ménagères résiduelles d'une puce électronique pour identifier l'utilisateur du bac.

Cette opération, qui se déroule **de janvier à juin 2010**, concerne d'abord les 58 communes de l'agglomération. L'équipement des bacs de la commune de Besançon (conteneurisation déjà réalisée) avec des puces électroniques est programmé en 2011.

Cette opération, présentée dans le supplément du Magazine (N° de nov.-déc. 2009) va toucher tous les usagers du service de collecte.



### Comment cela va t-il se passer ?

Les usagers concernés reçoivent un courrier d'information avec les dates de la campagne de conteneurisation dans leurs communes. Ils doivent suivre le « **Mode d'emploi** » au verso de leur courrier en fonction de leur situation et effectuer les démarches à accomplir.

NB : il y a en effet d'une commune à l'autre ou au sein même d'une commune une grande variété de situations par rapport à la façon de présenter ses déchets à la collecte.

**Tous ceux qui reçoivent un courrier doivent coller sur les bacs les étiquettes qui accompagnent leur courrier comportant les références de leurs contrats (si bien-sûr vous avez des bacs de collecte).**

**Dans l'habitat collectif** : les usagers n'ayant pas de contrat d'abonnement à leur nom, n'ont pas de démarches à effectuer. Les opérations de conteneurisation sont menées directement avec les organismes logeurs, syndicats et propriétaires de logements par la Direction Gestion des déchets du Grand Besançon. **Les Professionnels** n'ont pas de démarches à effectuer.

Deux jours de campagne de conteneurisation sont prévus dans chaque commune. Ces journées sont programmées lors des tournées habituelles de collecte des déchets ménagers. **Pour Chemaudin, ce sera le mercredi 21 avril et le mercredi 28 avril.**

Au cours des deux jours de campagne prévus dans votre commune : les usagers doivent sortir leurs bacs à ordures ménagères résiduelles (si vous en avez un) même vide ou peu rempli et le laisser à l'extérieur toute la journée. Au cours de ces journées, les techniciens effectueront les opérations de diagnostics, reprise et remplacement de bacs non conformes et installations des puces électroniques.

Avec cette opération, le Grand Besançon s'engage dans la modernisation des équipements de pré collecte et la préparation de la mise en place de « la redevance incitative » préconisée par le Grenelle de l'environnement. Elle est prévue sur tout le territoire de l'agglomération en 2012. La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères comprendra alors une part fixe et une part variable incitative qui sera fonction des déchets présentés à la collecte. **Objectif** : encourager les habitants à réduire leurs déchets à la source et à bien trier les déchets recyclables.

**Plus d'information** : au N° Vert 0 800 800 674 ou sur [www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr).

Présents :

Mmes Vannier, Noé, Clavelin, Chainho, Viala et Mr Vial représentants de parents d'élèves  
Mmes Bassinet, Brunier, Daspet, Tschudi, Labriet, Godot et Mr Sépot enseignants  
Mr. Courtot, directeur, Mme Hyenne, atsem, Mr. Renou, adjoint au Maire, Mme Bouillier, Inspectrice Besançon 4  
Absents et excusés : Mr Gavignet, Maire, Mmes Henriot et Boulet représentantes de parents d'élèves  
Mme Seltier, atsem

Mr COURTOT souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**1. Résultats des élections des parents**

Comme le souligne Madame Noé, il a été difficile de constituer les listes car peu de parents se sont portés candidats. Des représentants qui voulaient laisser la main ont donc décidé de se réinscrire pour le bien de l'école.

**Maternelle:** 100 électeurs inscrits, 46 suffrages exprimés. Mesdames Clavelin et Chainho sont élues pour représenter les parents d'élèves de l'école maternelle.

**Elémentaire:** 198 électeurs inscrits, 77 suffrages exprimés. Mesdames Boulet, Vannier, Henriot, Viala, Noé, Michaut et Mr Vial sont élus pour représenter les parents d'élèves de l'école élémentaire.

**2. Direction et effectifs de rentrée**

Madame Bouillier, Inspectrice de Circonscription, présente au conseil pour apporter des explications sur le changement de direction et sur la prochaine carte scolaire, explique que Mr Courtot assumera la direction de l'école élémentaire, poste vacant pour 2009-2010 et qu'il ne s'agit aucunement d'une fusion mais simplement d'un interim pour que l'école de Chemaudin fonctionne normalement.

Effectifs à la rentrée 2009-2010:

**Maternelle:** PS-MS de Mme Bassinet : 18+9 élèves  
MS- GS de Mr Courtot: 4+ 20 élèves  
**Elémentaire** CP de Mme Daspet: 25 élèves  
CE1 de Mme Tschudi: 22 élèves  
CE2 de Mr Bichet: 22 élèves  
CM1-CM2 de Mme Brunier: 20+7 élèves  
CM2 de de Mmes Godot et Labriet: 25 élèves

Les prévisions pour la rentrée 2010-2011 sont inquiétantes avec en maternelle 20 départs pour 10 arrivées et en élémentaire, 32 départs pour 20 arrivées. Madame l'Inspectrice annonce que l'école élémentaire est proche du seuil de fermeture (104 élèves) avec 109 élèves. La fusion des 2 écoles est toujours à l'ordre du jour. Mais avec honnêteté, elle note néanmoins que l'école serait alors au seuil de fermeture. Les prévisions à 2 ans entraîneront certainement une fermeture en élémentaire. Donc avec 4 classes, il n'y aurait plus de journée de décharge pour le directeur et la fusion serait alors le moyen avec 6 classes de récupérer cette journée. Madame l'Inspectrice demande aux membres du conseil d'étudier ces éventualités et souhaiterait que les classes de Ferry soient rapatriées sur l'école Arnoux. Mr Renou répond que cela n'est pas envisageable dans les 2 années à venir, en raison de gros travaux prévus en maternelle et de réflexions sur l'avenir des locaux de Ferry.

### 3. Règlements intérieurs des 2 écoles

Les membres du conseil d'école reprennent les points des règlements intérieurs et et décident de modifier l'article 3 du règlement de l'école maternelle: « Pour des raisons de sécurité (cantine, garderie), l'accès à l'école maternelle par la cour de l'école élémentaire est strictement interdit » et d'y ajouter: « (sauf autorisation spéciale donnée par le directeur) » pour les parents, par exemple qui doivent récupérer leur enfant pendant le temps scolaire.

### 4. Mise en place du soutien scolaire

Toutes les classes ont commencé le soutien scolaire. Il se déroule tous les jours de 11h30 à 12h. Des roulements permettent aux élèves qui en ont besoin d'en bénéficier 2 fois par semaine.

### 5 Bilan de l'exercice d'évacuation du 19/10/09

L'exercice s'est passé dans l'ensemble convenablement. Un déclencheur (devant la salle informatique) s'est arrêté dès qu'il a été réactivé alors qu'il devrait sonner au moins 5 minutes. De plus, la classe de Mme Bassinet, en salle d'EPS pendant l'alerte, est sortie par l'escalier menant à la bibliothèque mais n'a pu quitter l'enceinte de l'école car la grille de la bibliothèque était fermée. Mr Renou constate que ce problème avait déjà été signalé, et qu'une clé devrait se situer sur le côté de la porte. Mr Courtot fera une recherche avant de solliciter une nouvelle clé. Dans la partie Ferry, l'évacuation s'est bien passée et Mme Brunier ajoute que les élèves sont habitués à ces manoeuvres et donc sortent plutôt lentement.

### 6 Projet d'école 2009-2013

Le nouveau projet d'école a pour objectif de développer l'envie d'écrire afin que l'élève acquiert une écriture cohérente et soignée. Pour aller dans ce sens, Mme Daspét explique que les classes élémentaires travailleront avec comme support "les p'tits livres"(Meirieu), que les élèves pourront concevoir afin d'y rédiger tout type d'écrit. Une bibliothèque de ces petits livres sera ainsi constituée pour favoriser les échanges dans la classe et aussi inter-classes. De son côté, la maternelle travaillera en amont sur la production d'écrits divers ayant du sens (correspondance scolaire, règlement, album, affiches...).

### 7 Projets

- **Patinage sur glace:** classes de MS-GS de Mr Courtot et de CE1 de Mme Tschudi

Tous les vendredis du 6 novembre au 15 janvier de 14 à 15h. Coût MS-GS: 603€. Coût CE1: 776€

- **Equitation** : tous les MS et les GS

7 sorties équitation (poneys) prévues en avril-mai dont une sur la journée entière avec pique-nique. Coût: 1694€

- **Travail sur la photographie** (avec l'intervention de Mr Jorrot, conseiller pédagogique en Arts Visuels), et **création d'un album photos** sur le village de Chemaudin: classes de MS-GS de Mr Courtot et de CM2 de Mme Labriet.

- **Projet PAC: « de l'ombre à la lumière »:** classe de MS-GS de Mr Courtot

Venue d'une artiste des Beaux-Arts pour travailler sur la mise en scène d'un spectacle d'ombres qui sera « sauvegardé » sous forme de photos animées.

- **Conte Musical:** 5 classes élémentaires

Venue d'une musicienne de l'EMICA pour la création d'un conte musical (chorale + mise en scène) 15h par classe à partir du vendredi 20 novembre. Le résultat sera présenté aux familles le vendredi 26 mars à 18h30 à la salle de Pouilley les Vignes. Coût: 2290€.

-**Manuel du Merveilleux:** classes de CM1-CM2 de Mme Brunier et de CM2 de Mmes Godot et Labriet: spectacle contemporain à l'Espace Planoise le 22 octobre

- **Projet PAC « l'expression orale et chantée à travers le conte »**: classe de CE2 de Mr Bichet (travail sur le conte musical comme les autres classes mais avec demande de subvention à L'Inspection Académique en raison du caractère artistique et culturel du projet).

- o **Malice: 5 classes élémentaires**

spectacle à Pelousey mi-janvier sur les contes de Grimm

- o **La Fabrique des Nuages**: classes de CP de Mme Daspét et de CE2 de Mr Bichet spectacle des JMF le 1 ou 2 avril

- o **Projet M**: classes de CM1-CM2 de Mme Brunier et de CM2 de Mmes Godot et Labriet: spectacle à l'Espace Planoise en avril

- o **La cigogne et le coucou**: classes de CP de Mme Daspét et de CE1 de Mme Tschudi spectacle à l'Espace Planoise en juin

- o **USEP**: 2 classes de maternelle

3 rencontres dans l'année: triathlon, jeux collectifs et orientation dont la première aura lieu le 4 décembre à Franois.

Madame Chainho, représentante de Pastels fait remarquer que beaucoup de projets sont rendus possible grâce aux subventions de l'association (6000 € en 2008-2009). Il en sera de même encore cette année. Cependant les recettes de l'association baissent et les subventions baisseront aussi. Il devient difficile d'organiser des manifestations car peu de parents se mobilisent. L'association est en danger comme le souligne Mme Clavelin. Ainsi l'association demande que les enseignants lisent les mots destinés aux familles aux élèves. Mme Daspét note une démobilitation des familles et remarque que les responsables de la scolarité des enfants, ce sont les parents, toutes les communications sont dans le cahier de liaison. Pastels voudrait aussi redynamiser la kermesse de fin d'année. Pour cela, elle compte sur la participation du corps enseignant pour préparer des spectacles ou chants pour faire venir les familles. Mme Brunier souligne que cela avait déjà été fait par le passé, mais que c'était bruyant sauf lorsque cela était organisé au début de kermesse. L'équipe enseignante réfléchira sur une organisation qui soit bénéfique aux élèves. Pastels de son côté est prêt à modifier les horaires de la kermesse pour s'adapter à un nouveau fonctionnement.

## 8 Travaux

- cabane dans la cour de la maternelle à repeindre.
- tableau extérieur en élémentaire à changer.

Il est souvent retrouvé des déchets et des débris de verre devant l'école le lundi matin. Mr Courtot demande qu'un employé communal puisse passer chaque lundi pour les ramasser.

## 9 Questions des parents

- *Quels sont les objectifs des évaluations Cm2 prévues à la rentrée de novembre?*  
Mme Labriet répond que ces évaluations permettent de faire un bilan sur les apprentissages de la première période et qu'il ne faut pas les confondre avec les évaluations nationales qui auront lieu en janvier.
- *Est-il possible de mettre les casques de vélos dans l'école?*  
*Oui, aux porte- manteaux des élèves.*

Madame Noé nous informe de l'importance du choix de la langue en élémentaire qui a des répercussions sur la suite de la scolarité. En effet, par exemple un élève qui aura choisi allemand en élémentaire, devra obligatoirement prendre anglais dès la cinquième, classe déjà chargée. Cependant, comme le souligne Mme Brunier, l'anglais est désormais la langue prédominante en élémentaire (7 élèves seulement pratiquent l'allemand).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le prochain conseil d'école aura lieu mardi 16 mars à 18h30.